

Grippe A(H1N1)

Vaccination de la population dans deux centres dès le 3 décembre 2009

Mise en place d'une vaccination scolaire

Dès jeudi 3 décembre 2009, la population neuchâteloise pourra se faire vacciner dans deux centres opératoires protégés attenants aux sites de Pourtalès et de La Chaux-de-Fonds d'Hôpital Neuchâtelois (HNe), qui seront ouverts au moins jusqu'au 23 décembre. Les Neuchâteloises et Neuchâtelois recevront dès ce jour une lettre d'invitation. En outre, afin d'alléger les centres de vaccination, les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ainsi que le Val-de-Travers organiseront une vaccination scolaire dès le 7 décembre 2009 pour les écoles enfantines, primaires et secondaires 1. Tous les membres du Conseil d'Etat se sont par ailleurs fait vacciner.

Etat de situation

Actuellement, 76 nouveaux cas de grippe A(H1N1) sont confirmés dans le canton de Neuchâtel, ce qui porte à 215 le nombre de cas total confirmés enregistrés depuis le début de l'épidémie en juin 2009. Dix personnes ont également été hospitalisées. Plusieurs flambées de cas ont par ailleurs été observées dans les différentes écoles du canton, où l'on recense actuellement 90 cas dans les écoles enfantines, primaires et secondaires 1 du canton et 30 cas au secondaire 2, ainsi que 200 élèves malades ou absents.

La vaccination des professionnels de la santé et des groupes à risques a débuté le 12 novembre dans le canton de Neuchâtel. Plus de 200 médecins et institutions ont adhéré à la convention leur permettant de vacciner.

A ce jour, au total 66.000 doses de vaccins (Pandemrix®, Focetria® et Celtura®) ont été livrées dans le canton de Neuchâtel et 8.500 personnes ont déjà été vaccinées, ce qui correspond à un taux de couverture de 22% de la cible des 40.000 personnes comprises dans la première phase.

Deux centres de vaccination pour la population

La vaccination de la population débutera jeudi 3 décembre dans le canton de Neuchâtel, et ceci au moins jusqu'au 23 décembre. Deux centres de vaccination seront mis sur pied dans les centres opératoires protégés (COP) sur les sites de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel d'HNe pour accueillir les personnes souhaitant se faire vacciner.

Les centres seront ouverts du lundi au vendredi de 16h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 13h00. Chacun d'eux sera doté de trois unités de vaccination, où il sera possible de procéder à la vaccination de 300 personnes à l'heure.

Dès ce jour, 105.000 ménages neuchâtelois recevront une lettre d'invitation du Service de la santé publique à se faire vacciner dans l'un ou l'autre centre déterminé en fonction du lieu de domicile. Les personnes désireuses de se faire vacciner sont invitées à prendre rendez-vous en contactant dès lundi 30 novembre un central téléphonique au no. de tél. 032 886 60 00, ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

A noter que la vaccination de la population dans les cabinets médicaux qui en ont la possibilité, et dès que les groupes à risque auront été vaccinés, peut intervenir dès ce jour en fonction de la disponibilité des médecins.

Vaccination en milieu scolaire

Dans le but d'alléger les centres de vaccination, les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et du Locle, ainsi que le Val-de-Travers organiseront une vaccination scolaire qui débutera le 7 décembre 2009. La vaccination dans les écoles concerne uniquement les écoles enfantines, primaires et secondaires 1. La possibilité sera également offerte aux enseignants de se faire vacciner dans ces écoles. Un courrier annonçant la vaccination scolaire est envoyé ce jour aux Conseils communaux et aux directions scolaires.

Concernant les élèves de toutes les autres régions du canton, ils se rendront dans les centres de vaccination prévus à cet effet avec leurs parents.

Vaccination recommandée

La vaccination est un moyen de santé publique le plus efficace pour prévenir la grippe. Elle protège les personnes à risques accrus de complications et le personnel de soins, soit 40.000 personnes dans le canton de Neuchâtel.

Gratuite et facultative, elle est aussi recommandée aux personnes en bonne santé souhaitant se protéger et protéger leur entourage, ainsi que l'a rappelé la conseillère d'Etat Gisèle Ory, cheffe du Département de la santé publique et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat recommande par ailleurs vivement la vaccination au personnel étant en contacts réguliers avec des enfants et au personnel de soins.

A noter que tous les membres du Conseil d'Etat se sont fait vacciner.

Mesures prises au sein de l'administration cantonale neuchâteloise

Afin de réduire la propagation du virus au sein de l'Administration cantonale neuchâteloise (ACN), des masques de protection seront distribués d'ici le 27 novembre dans les services de l'administration cantonale. Ces masques sont uniquement destinés aux collaboratrices et collaborateurs et aux éventuels usagers présentant des symptômes grippaux sur le lieu de travail.

Actuellement, le taux d'absentéisme au sein de l'ACN n'est pas critique. En cas de forte dégradation de la situation (taux d'absentéisme élevé, mise en péril de prestations non reportables), un certain nombre de guichets pourraient être fermés et certains seront protégés par des plexiglas.

Hotline questions vaccination et spots d'information

Pour toutes questions en lien avec la vaccination contre la grippe A(H1N1) dans le canton, nous rappelons que vous pouvez appeler la **hotline du Service cantonal de la santé publique au no de tél. 032 889 11 01**, le matin de 10h00 à 12h00 (jours ouvrables).

En outre, une campagne de spots d'information sur la grippe A(H1N1) et la vaccination a été lancée sur la télévision régionale Canal Alpha, qui s'étendra durant toute la campagne de vaccination. Chaque spot traite d'un sujet spécifique, présentant une partie didactique et une partie consacrée aux explications d'un spécialiste. Cette campagne bénéficie du soutien de la Ligue pulmonaire neuchâteloise. Les spots sont également disponibles au téléchargement sur le site Internet de l'Etat www.ne.ch et sur www.ne.ch/pandemiegrippe.

- **Renseignements et informations sur le site officiel de l'Etat de Neuchâtel www.ne.ch/pandemiegrippe et sur www.pandemia.ch**

Pour de plus amples renseignements pour les médias:

Pour des questions sanitaires : Dr Claude-François Robert, médecin cantonal au Service de la santé publique, tél. 032 889 11 02.

Pour des questions d'organisation logistique : Claude Gaberel, chef de l'EM de conduite de crise cantonal, tél. 079 240 33 48.

Neuchâtel, le 25 novembre 2009